



DOSSIER DE PRESSE

Dispositif « Habiter Mieux »

Jeudi 24 août 2017 – 11h00

**Stand de l'Anah
place du Général de Gaulle
Digne-les-Bains**

Dans le cadre du plan de relance du programme « Habiter Mieux », la délégation locale de l'Agence Nationale des Alpes-de-Haute-Provence anime un stand lors de la foire de la lavande à Digne-les-Bains du 23 au 27 août 2017 afin de promouvoir les aides à la rénovation énergétique et informer sur les possibilités d'accompagnement pour la réalisation de travaux.

A cette occasion, le jeudi 24 août 2017, Myriam GARCIA, Secrétaire Générale de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Sous-préfète de l'arrondissement de Digne-les-Bains a présenté les objectifs et les enjeux de ce dispositif pour le département.

Créé en 2011 par l'État dans le cadre des investissements d'avenir, ce programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés vise à aider les ménages modestes à réaliser des travaux de rénovation thermique afin d'améliorer leur logement, leur qualité de vie ainsi que leur pouvoir d'achat.



DOSSIER DE PRESSE

Dispositif Habiter Mieux : une aide de l'Etat pour un logement économe et écologique

La lutte contre la précarité énergétique est une priorité gouvernementale confirmée encore récemment par la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Créé en 2011 par l'État dans le cadre des investissements d'avenir, le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés « Habiter mieux » **vise à aider les ménages modestes à réaliser des travaux de rénovation thermique afin d'améliorer leur logement, leur qualité de vie ainsi que leur pouvoir d'achat.**

Piloté par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le programme « Habiter mieux » a déjà permis de rénover en France 170 000 logements.

Des objectifs de rénovation et de confort énergétique en constante augmentation

Dans ce contexte, les objectifs du programme « Habiter Mieux » fixés par l'État à l'Agence Nationale pour l'Habitat pour la lutte contre la précarité énergétique des ménages les plus modestes sont en constante augmentation depuis trois ans.

Les objectifs 2016 et **2017** ont ainsi été réévalués : de 50 000, les objectifs avaient été portés à 70 000 logements d'ici la fin de l'année 2016. Ils ont **été portés à 100 000 logements rénovés**, d'ici la fin de l'année 2017, **dont 30 000 dans des copropriétés fragiles.**

Cette augmentation de 40% des objectifs permet d'intensifier la lutte contre la précarité énergétique, en cohérence avec les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le programme poursuit un triple objectif : social, économique et environnemental.

Social : il s'agit à la fois d'améliorer le **confort des ménages**, de limiter leurs consommations d'énergie et de leur permettre de faire des économies. **Il s'agit aussi pour les plus modestes d'entre eux de lutter contre la précarité énergétique.**

Économique : le **développement d'emplois, non délocalisables**, liés à la filière de la rénovation énergétique est un enjeu d'avenir qui participe à la dynamique et **à l'attractivité du territoire départemental.**

Environnemental : avec près de 44 % de la consommation finale d'énergie du pays et 23 % des émissions de gaz à effet de serre, le bâtiment est aujourd'hui le secteur le plus énergivore. En réduire les consommations est capital pour **réduire efficacement et durablement les émissions de gaz à effet de serre.**

Conciliant le volet écologique (avec des efforts de réduction des consommations énergétiques), le volet économique (avec le développement de l'emploi de proximité) et le volet social (avec l'aide aux plus modestes), le programme « Habiter Mieux » illustre parfaitement la notion de développement durable.



DOSSIER DE PRESSE

Les aides à la rénovation énergétique

Un dispositif pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs

Dans le cas d'un propriétaire occupant, une aide financière de l'Anah est possible dès lors que les **travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 %**.

L'Anah prend en charge 35 % à 50 % du montant des travaux pour les logements de plus de 15 ans. **Cette aide est de 7 000 euros maximum ou de 10 000 euros maximum** en fonction des ressources du propriétaire occupant.

Celui-ci peut aussi bénéficier d'une prime d'État d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 600 ou 2 000 euros. Une aide locale pour travaux de rénovation thermique peut également être accordée par le conseil régional, le conseil départemental, l'intercommunalité ou la commune.

Ces aides peuvent s'ajouter au Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et l'Éco-prêt à taux zéro (Éco-PTZ).

Si le propriétaire est bailleur, en acceptant de signer une convention avec l'ANAH pour un engagement d'une durée de 9 ans à ne pas dépasser le montant de loyer minimal fixé par l'ANAH, l'aide financière pour des **travaux de rénovation énergétique d'un logement mis en location peut être d'un montant maximum de 15 000 € par logement**.

Une prime supplémentaire de 2 000 € peut également être accordée ainsi qu'une déduction fiscale sur les revenus fonciers sous condition **d'un gain énergétique d'au moins 35%**.

Une nouvelle offre pour les copropriétés fragiles

L'Anah propose, sur l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence, une nouvelle aide collective pour financer les travaux de rénovation énergétique des copropriétés « fragiles ».

L'aide Habiter Mieux - Copropriété est attribuée au **syndicat de copropriétaires** pour un programme de travaux permettant un gain énergétique de 35 % minimum.

Cette aide comprend deux subventions :

- La prise en charge par l'Anah d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO). Cette aide s'élève jusqu'à 180 € par logement. L'AMO accompagne, tout au long du projet, toutes les instances de gestion : le syndic, le syndicat de copropriétaires et le conseil syndical.
- Une aide financière pour les travaux de rénovation énergétique. Cette aide peut atteindre jusqu'à 5 250 € par logement, quel que soit le statut de l'occupant.

Si la copropriété est éligible à cette aide, tous les copropriétaires occupants ou bailleurs en bénéficient, pour leur quote-part, sans conditions de ressources des occupants du logement.



DOSSIER DE PRESSE

« Habiter mieux » dans les Alpes-de-Haute-Provence : un portage partenarial Etat-Collectivités territoriales

La lutte contre la précarité énergétique est une priorité gouvernementale confirmée encore récemment par la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Piloté par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le programme « Habiter mieux » a déjà permis de rénover en France 170 000 logements.

Le territoire départemental dispose **d'un outil d'information et de repérage dédié à la précarité énergétique** couvrant l'ensemble du territoire. Cet outil est composé de deux plateformes portées l'une par la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération, en lien avec les collectivités du nord et de l'est du département, et l'autre l'Agence Locale de la Transition Énergétique (ALTE).

Cet outil de repérage est complété **d'un programme d'intérêt général (PIG) destiné à accompagner gratuitement les ménages les plus modestes** pour la réalisation de travaux permettant une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique de leur logement.

Des **actions de communication, de sensibilisation et d'information sont également prévus** afin de mieux faire connaître ce dispositif d'aides à la population bas-alpine. L'action de l'Anah durant la Foire de la Lavande s'inscrit pleinement dans ce dispositif d'information.

Par ailleurs, se mettra en place au 3^{ème} trimestre 2017 **le projet Infobus, porté par LOGIAH04, destiné à informer et sensibiliser les ménages des bourgs ruraux éloignés** des principales agglomérations sur les aides existantes à la rénovation énergétiques des logements et copropriétés.

En chiffre : « Habiter mieux » dans les Alpes-de-Haute-Provence

- En 2017, dans les Alpes-de-Haute-Provence : 0,3M€ d'aides de l'Anah et du Fonds d'aides à la rénovation thermique ont été engagés.
- Ils ont permis la mise en chantier de 0,5M€ de travaux de rénovation thermique.
- Entre 2013 et 2017, le nombre total des logements subventionnés dans les Alpes-de-Haute-Provence au titre de la lutte contre la précarité énergétique s'élève à 348.
- Le gain énergétique des logements peut aller de 25% à plus de 50% (chiffres pour l'année 2017).



DOSSIER DE PRESSE

Evaluation des impacts économiques du programme Habiter Mieux

L'Anah a mené une évaluation des impacts économiques du programme Habiter Mieux.

L'analyse a permis de définir des ratios spécifiques à la rénovation énergétique de logements privés.

Les résultats montrent notamment que :

- 50 000 logements rénovés dans le cadre du programme Habiter Mieux génèrent le maintien ou la création d'au moins 17 000 emplois ;
- 1 million d'€ de travaux permet le maintien/la création de 6 équivalent temps plein (ETP) en maison individuelle et de 9 ETP en copropriété ;
- au niveau de la formation et des compétences, l'évolution de la demande la plus significative concerne les formations « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE) ;
- dans la majorité des cas, les travaux initialement envisagés sont optimisés par le programme et les aides Habiter Mieux. (50% pour les travaux faits en maison individuelle ; 75% pour les travaux faits dans les parties communes des logements en copropriété) ;
- l'activité liée aux travaux soutenus par le programme Habiter Mieux concerne des entreprises et artisans locaux. Plus de 80% des chantiers sont situés dans le même département que les entreprises ayant réalisé ces chantiers. En intégrant les départements limitrophes, cette proportion atteint quasiment 100%.



Contacts

Agence nationale de l'habitat (Anah) - Alpes-de-Haute-Provence

Avenue Demontzey - CS 10211

04002 Digne-les-Bains Cedex

<http://www.anah.fr>

ddt-anah@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Téléphone : 04 92 30 55 55